

Projet d'Arrêté Cadre Sécheresse de la Sarthe 2020 / DDT 72

Note de présentation pour la participation du public par voie électronique ou postale (art. L. 120-1 et L. 123-19 du code de l'environnement)

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

Les arrêtés-cadres dits « sécheresse » ou « étiage » ont pour objectif d'anticiper les mesures de gestion à mettre en œuvre lors des situations de pénurie ou de sécheresse afin de préserver la ressource en eau. Ils jouent un rôle essentiel dans la prévention des atteintes au milieu naturel et dans la garantie de l'approvisionnement en eau des populations.

PRÉSENTATION DU PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Le présent arrêté cadre sécheresse définit des mesures de gestion graduelles permettant de préserver *in-fine* les usages prioritaires et les besoins des milieux. Pour cela, il délimite les zones d'alerte superficielles dans lesquelles peuvent s'appliquer des mesures de limitation ou d'interdiction temporaire des usages de l'eau en cas de sécheresse ou de pénurie de la ressource en eau ; il fixe pour chacune de ces zones d'alerte, les seuils de référence (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise), à partir desquels des mesures de limitation ou d'interdiction temporaire des prélèvements s'appliquent ; enfin, il précise les mesures de gestion applicables aux différents usages de l'eau lorsque les seuils de référence sont franchis ;

CONDITION DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Considérant l'incidence de cette décision sur l'équilibre entre les différents usages du territoire, ce projet d'arrêté préfectoral est soumis avant son approbation à la consultation du public dans les conditions prévues par les articles L. 120-1 et L. 123-19 du code de l'environnement.

La consultation du public est ouverte du 13 mai au 02 juin 2020 inclus.

Les observations sur le projet d'arrêté peuvent être communiquées :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2020 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

Documents associés :

- Projet d'Arrêté Cadre Sécheresse de la Sarthe 2020